

Charte du Chaletain

De bonnes idées pour mieux vivre ensemble.

La vie quotidienne des chaletains de Gruissan-plage est connue pour sa particularité faite de respect dans la convivialité.

Pour la préserver, propriétaires et locataires s'engagent selon leur responsabilité propre

- à entretenir le chalet et ses abords en respectant les règles du contrat d'amodiation ainsi que les normes de construction relatives à la plage;
- à proscrire les travaux bruyants et tous débordements trop gênants pour le voisinage, en journée comme en soirée, pendant la période estivale afin de sauvegarder le repos et le bien-être de tous conformément aux arrêtés en vigueur;
- · à ne pas laisser les chiens divaguer ou aboyer ainsi qu'à ramasser leurs déjections;
- · à ne pas nourrir les chats errants;
- · à n'utiliser les barbecues qu'avec prudence surtout les jours de grand vent;
- à faire preuve pour les cyclistes d'une extrême prudence dans l'usage de la digue promenade afin que les enfants, les personnes handicapées et les « anciens » puissent en profiter sans crainte;
- à veiller à ne pas souiller les voies et parties communes du quartier avec des déchets ou des encombrants;
- à ne pas transformer les dessous des chalets en dépôts incompatibles avec le caractère touristique du site;
- à respecter les règles du code de la route sur toutes les voies du quartier sans oublier la vitesse prescrite est de 30 km/h;
- à être respectueux d'autrui et à se montrer convivial en toutes circonstances afin de maintenir la traditionnel et spécifique « esprit des chalets ».

Chaletain à plein temps ou occasionnel, propriétaire ou locataire, le respect des règles simples de cette charte devrait permettre à tous de vivre en harmonie et donc de profiter d'un séjour réussi aux chalets de Gruissan.



